

## LES GRANGES DE 1550 À 1900

En 1875, l'instituteur-greffier du Ménéil Dieudonné écrivait : « La colline des Granges a une étendue de plus de 6 kilomètres. Elle se compose :  
- 1° d'un hameau dit le village des Granges, où il y a une école temporaire  
- 2° de 5 écarts - Cul à Côte, le Haut Pré, les Baraques, le Pré derrière et la Kinsmuss. Beaucoup de fermes de ces écarts ont des noms particuliers qu'il serait trop long d'indiquer ». (1)



Ruisseau des Granges Photo JA Morizot.

Le terme de Colline qui se retrouve aussi à Fresse, à Ventron, désigne selon Marc Georgel spécialiste de l'étude des noms de lieux-dits vosgiens (2) non pas « de petites montagnes mais des vallées » dont le déterminant rappelle souvent le ruisseau qui l'emprunte. Au Ménéil, ce n'est pas le ruisseau qui a donné son nom à la colline des granges mais des constructions qui à l'origine servaient uniquement à remiser le foin et les bêtes (3) avant de devenir petit à petit, avec l'accroissement de la population, des maisons d'habitation.

La première mention date de 1554, il s'agit d'un acensement en faveur de Dieudonné Hacquart du « Mesnil » qui « ait acensé sa grange avec le pré d'environ six charrées de foing seant au lieudit ez granges ». (4)

Ce type de contrat est très fréquent au XVI<sup>ème</sup> siècle et évoque le désir du duc de Lorraine de régulariser les défrichements opérés dans ses vastes domaines montagnards désignés sous le nom de répandises c'est-à-dire les dépendances des chaumes souvent, elles, louées à des éleveurs alsaciens. En ce qui concerne les Granges du Ménéil, elles dépendaient probablement de la chaume dite de Forgoutte.

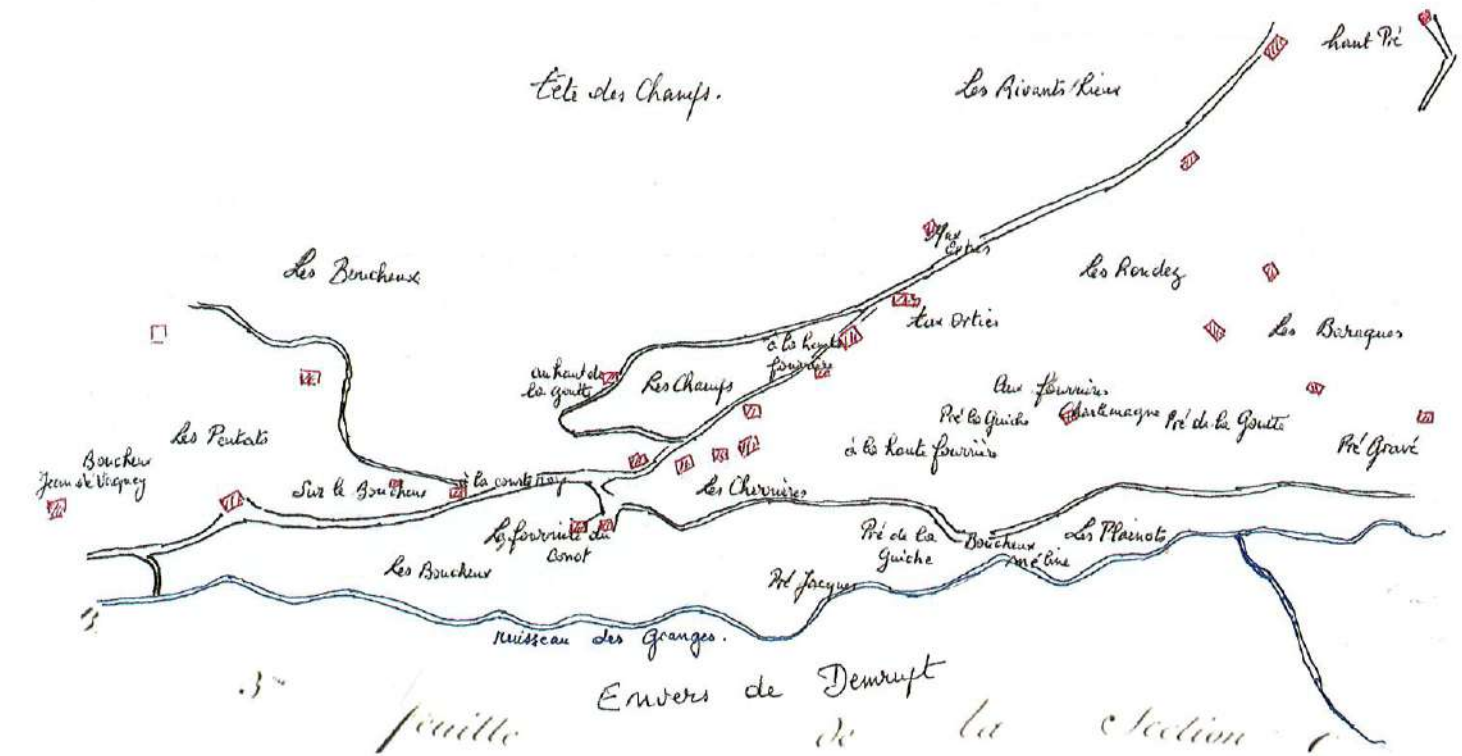
L'exemple de Dieudonné Hacquart confirme le statut temporaire des granges encore au XVI<sup>ème</sup> siècle. En effet, ce dernier obtient quelques années plus tard un autre acensement cette fois, sur « les champs de la forge (emplacement actuel du cimetière). Un demi jour de terre lui est concédé pour faire meix et jardin et à charge d'y bâtir une maison « nuement hommagère à notre seigneur (le duc de Lorraine) comme les autres arrentez » (5). Dieudonné Hacquart a eu au moins deux fils, Colas et Thiébaud. Le premier résidait « ez Huchots » et le second « au meix Grandjean » appelé plus tard le meix Hacquard. La famille Hacquart disparaît au cours du XVII<sup>ème</sup> siècle laissant ses droits à Remy Chonavel et Remy Demenge Labreuche.

C'est certainement à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle et surtout au XVIII<sup>ème</sup> siècle, lorsque le Ménéil connaît un véritable « boom » démographique, que les Granges se peuplent de façon permanente. Ce peuplement qui remonte la vallée aboutit au Pré derrière et à la Kinsmuss (6). Dans la première enclave, on voit apparaître la première mention en 1724 lorsque Nicolas, Sébastien et Jean « les Thomas » laboureurs à Demrupt vendent à Jean François, marcaire, demeurant au finage du Ménéil « une bande de pré ditte au dessus des Granges du Ménéil autrement le Pré derrier abornée des hautes forêts du midy, au reste ledit acqueteur franc héritage » pour la somme de 300 francs (7). Ce document démontre que le Pré derrière est déjà exploité en particulier par la famille François qui va y résider pendant de nombreuses décennies en y vivant de l'élevage.

Une économie herbagère - Au XVIII<sup>ème</sup> siècle de nombreux exploitants agricoles sont désignés sous le terme de marcaires, d'origine alsacienne. On nomme ainsi ceux qui fabriquent quotidiennement le fromage, le munster, dans la montagne vosgienne, leur nom dérive de l'Alsacien Malker (en allemand Melker - celui qui traite les vaches) (8). Au XIX<sup>ème</sup> siècle ; on préfère les appeler localement « fromagers ». Dans les Granges, l'un des premiers à être ainsi nommé, en 1728, est Jean Valdenaire, marcaire à Bamont qui admodie pour 3 ans « une grange avec le pré joindant au Haut pré » au Ménéil, le tout avec 4 vaches appartenant à Rémy Noël laboureur (9).

Les nombreux « microtoponymes » rencontrés dans le plan cadastral du Ménéil de 1824 illustrent bien cette domination de l'élevage dans la Colline des Granges - les fourrières : à la haute fourrière, la fourrière du Conot (10), la fourrière Charlemagne (11). En 1739 Nicolas Peltier laboureur vend à son fils Pierre marcaire un pré à la haute fourrière enclavé dans les terrains communaux « sur lequel il a fait construire une grange » (12). - les preys : le Haut pré, le Pré Jacques, le Pré de la Guiche, le Pré Gravé, le Vieux pré, le Pré derrière, le Pré de la goutte. - les Boucheux qui pourraient désigner selon Marc Georgel des prés bien irrigués pouvant être utilisés en parcs : Boucheux Jean de Vagney, Boucheux Méline, Sur le Boucheux. Un seul lieudit, évoque la culture, « les champs » situé au dessus des Cherrières.

L'inventaire réalisé après le décès de Marie Anne Philippe, veuve de Pierre Louis (13), survenu en la Colline des Granges, en frimaire 4, permet de bien connaître la composition d'une ferme de l'époque, et le détail de l'activité agricole. La partie habitable comprend une cuisine, un poêle, deux chambres, l'une à côté du poêle l'autre à côté de la cuisine. Dans la première on note la présence de deux tonneaux de « choux croutte » ainsi que d'un fer « à faire la choux croutte ». Une cave renferme « environ 15 réseaux de pommes de terre tant grosses que petites ». L'inventaire de l'écurie est parfaitement révélateur avec la présence de 5 vaches de diverses couleurs (deux sous poil noir, 2 sous poil noir et blanc ...), un petit taureau, une chèvre et un cabris auxquels s'ajoutent 2 poules, 1 coq et 2 oies. Sur le grenier sont amassés « 3 milliers de foin et 5 cents de paille ». Enfin la « rabaissée » abrite 2 chariots à quatre roues, ferrées pour l'un d'entre eux. Quatorze « boêtes » ou formes de fromage mais aussi une charrue assortie (c'est-à-dire équipée) que l'on doit utiliser pour labourer plusieurs champs situés dans la vallée du



Plan des Granges d'après le plan cadastral.

Ménéil, aux Grands champs, au Champ Grosjean. Mais comme on le constate dans de nombreux intérieurs de l'époque, une autre activité permet d'apporter un revenu complémentaire non négligeable, il s'agit de la filature et du tissage attestés par la présence dans la chambre à côté de la cuisine, d'un métier de tisserand assorti ainsi que d'un tour à filer (14). La même année un autre inventaire, celui de Gérard Cunat de la Colline des Granges fait état d'un « dévidoir de coton », d'une paire de cardes mais aussi « d'outils à faire des sabots » (15). Cette double activité transparait encore chez Nicolas Joseph Bontems, cultivateur aux Granges qui perd son épouse en 1813. Le poêle, pièce principale du foyer, abrite un « banc avec un étoc de serrurier », 25 outils propres à ce métier.



Une grangette rescapée photo J.A Morizot.

La population des Granges atteint son maximum au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. En 1841, 306 personnes y sont recensées soit 68 ménages. Cette importante densité ne manque pas d'induire des besoins notamment au niveau des communications et de l'enseignement. En 1857, les habitants des Granges, font une pétition pour obtenir le rétablissement du chemin communal dit des prés Biettes (?) « qui a tout temps servi pour leur communication ». Il se trouve « tellement détérioré qu'il leur sera désormais impossible de le pratiquer si l'on ne s'empresse de le rétablir ». Il traverse la colline dans toute son étendue et son état défectueux le rend inaccessible dans plusieurs parties. Un accident récent y a entraîné la mort de l'épouse de Brice Chevrier. Il représente un réel danger « pour les enfants qui vont recevoir les instructions ». Des travaux sont régulièrement évoqués, grâce parfois à des subventions comme celles obtenues en 1870 pour des travaux de terrassement et d'extraction sur le chemin vicinal n°3 du Ménéil aux Granges. Il faut élargir ce chemin, ce qui nécessite des échanges avec les propriétaires riverains ainsi en avril 1870, Nicolas Romaric Chevrier cède t-il 86 centiares aux Orties et reçoit en échange, de la commune, 2 ares 59 centiares aux Rivants- lieux en nature de culture (16).



Le « hameau » des Granges photo JA Morizot.

On imagine les difficultés rencontrées par les enfants pour pouvoir fréquenter l'école primaire située au centre du village du Ménil. Aussi voit-on apparaître – à une date non connue – une école dite de hameau, aux Granges. En 1872 (février) le Conseil municipal arrête que cette école ne sera plus maintenue que 6 mois par an, du 1er novembre au 30 avril et que l'instituteur aura droit à un traitement mensuel de 40 francs. La délibération permet d'apprendre que les cours ont lieu dans une salle louée par la commune pour une somme de 50 francs<sup>(17)</sup>. Nous ne connaissons que deux de ces instituteurs des Granges : Jean Germain Chevrier, fils d'un cultivateur des Cherrières, né en 1851. Il semble avoir été remplacé en 1876 par Germain Colle, né au Ménil en 1854 ; pour peu de temps car en raison de la faible fréquentation de l'école des Granges celle-ci fut supprimée par une délibération municipale du 3 décembre 1876.

L'abondance de la matière ne permet pas de poursuivre davantage cette étude des Granges, nous y reviendrons dans un bulletin ultérieur où sera évoqué notamment le lent dépeuplement de cette colline des Granges.

**Notes**

<sup>(1)</sup> Questionnaire relatif à la commune du Ménil - AC du Ménil.

<sup>(2)</sup> Marc Georgel - Les noms des lieudits de l'arrondissement de Remiremont - imprimerie Loos - St Dié 1966.

<sup>(3)</sup> En 1704, un document concernant Bussang indique qu'il y existe des granges sur les coteaux et il est ajouté « plusieurs sont inhabitées mais servent seulement à mettre les fourrages pour les bestiaux qu'on y met pendant l'hiver » Arch. Dép. Meurthe et Moselle B 292.

<sup>(4)</sup> Arch. Dép. Meurthe et Moselle B 2467.

<sup>(5)</sup> Arch. Dép. Meurthe et Moselle B 2472.

<sup>(6)</sup> Nous n'évoquerons pas la Kinsmus dans cet article car elle a déjà été étudiée dans un bulletin municipal en 1998/1999.

<sup>(7)</sup> Arch. Dép. Vosges - minutes de Maître Blaise notaire au Thillot - 19 juin 1724.

<sup>(8)</sup> Malou Schneider - Les marcaires D'Malker - Ed. Oberlin 1987.

<sup>(9)</sup> Minutes du tabellion Blaise - Arch. Dép. Vosges - 6 avril 1728.

<sup>(10)</sup> Vient peut-être d'une famille Counot mentionnée dans la première moitié du XVIIIème siècle et alliée à la famille François.

<sup>(11)</sup> Aucun rapport avec l'empereur Charlemagne mais avec une famille mentionnée dès le XVIème siècle.

<sup>(12)</sup> Minute du tabellion Corizot - 10 novembre 1739.

<sup>(13)</sup> Pierre Louis qualifié de marcaire à la Basse des Granges en 1779 - Arch. Dép. Vosges 5 E 44/8.

<sup>(14)</sup> Arch. Dép. Vosges 5 E 44/32.

<sup>(15)</sup> Arch. Dép. Vosges 5 E 44/32.

<sup>(16)</sup> Arch. Dép. Vosges AC du Ménil - Edpt 304 1.0.1.

<sup>(17)</sup> En 1870, le Conseil municipal vote une somme de 180 francs pour son entretien.

m  
27  
X  
en  
L  
L  
4  
Is  
gr  
pr